

2 juin 2010

Prolongation du rachat d'actions en vue d'une réduction du capital
Négoce en seconde ligne à la SIX Swiss Exchange SA

absolute
■■■■■■■■■■ *private equity*

Absolute Private Equity SA Zoug

L'Assemblée générale ordinaire d'Absolute Private Equity SA du 26 mai 2009 a approuvé la proposition du Conseil d'administration de racheter des propres actions à hauteur de 10 % maximum du capital-actions et des droits de vote jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2010.

L'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2010 a décidé de prolonger le rachat d'actions jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2011. Le maximum de 4 511 260 actions au porteur reste inchangé et correspond à 10 % maximum du capital-actions d'Absolute Private Equity AG, qui s'élève à 451 126 050 CHF réparti en 45 112 605 actions au porteur d'une valeur nominale de 10,00 CHF chacune. A ce jour, la société a racheté 1 130 000 actions au porteur, soit 2,50 % du capital-actions, par l'intermédiaire d'une seconde ligne de négoce à la SIX Swiss Exchange SA, ouverte le 6 juillet 2009. Au maximum, 3 381 260 actions au porteur seront ainsi encore rachetées, soit 7,50 % du capital-actions. L'Assemblée générale ordinaire de 2011 statuera sur une réduction du capital par la destruction des actions au porteur rachetées jusqu'à présent et qui le seront encore.

Les conditions telles que stipulées dans l'annonce publiée dans la presse le 6 juillet 2009 restent applicables au rachat d'actions. L'annonce peut être consultée sur le site web de la société (www.absoluteprivateequity.ch).

PROLONGATION DU NÉGOCE EN SECONDE LIGNE

Prolongation du négoce en seconde ligne au plus tard, jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire de 2011.

INFORMATIONS DÉTENUES PAR ABSOLUTE PRIVATE EQUITY SA

Absolute Private Equity SA confirme ne disposer d'aucune information non publiée susceptible d'influer de manière déterminante sur la décision des actionnaires.

PROPRES ACTIONS

Nombre d'actions au porteur	Part du capital et des droits de vote
1 130 000	2,50 %

Ces actions au porteur ont été acquises dans le cadre du programme de rachat commencé le 6 juillet 2009 en faveur d'une réduction du capital.

ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 3 % DES DROITS DE VOTE

	Nombre d'actions au porteur	Part du capital et des droits de vote
Aristos Private Equity & Long Term Opportunities Ltd., St. Peter Port, Guernsey	4 773 372	10,58 %
Credit Suisse Group SA, Zurich (indirectement)	4 523 891	10,03 %
ALG Financial Products Corporation, Wilton, USA	2 950 005	6,54 %
Alpine Select SA, Zoug (indirectement)	1 370 512	3,03 %

REMARQUE

La présente annonce ne constitue pas une annonce de cotation au sens du Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, ni un prospectus de souscription au sens des art. 652a et 1156 CO.
This offer is not made in the United States of America and to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States. Offering materials with respect to this offer may not be distributed in or sent to the United States and may not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase or sell any securities in the United States.

BANQUE MANDATÉE

CREDIT SUISSE AG

ABSOLUTE PRIVATE EQUITY SA

Actions au porteur
d'une valeur nominale de
CHF 10 chacune

Actions au porteur
d'une valeur nominale de
CHF 10 chacune
(rachat d'actions en 2^e ligne)

Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
4 292 738	CH 004 292738 1	ABSP
2 197 150	CH 002 197150 9	ABSPE

Investment Banking • Private Banking • Asset Management

CREDIT SUISSE

